



## Notice explicative demande de bourse 2022-2023

---

Mesdames, Messieurs,

Cette note s'adresse aux familles dont les élèves ne sont pas encore boursiers. Deux possibilités :

- **En version papier.** Si vous ne pouvez pas l'imprimer, des dossiers seront disponibles à mon bureau. Merci de fournir des photocopies des justificatifs demandés (et non les originaux). Aucune photocopie ne sera faite à l'administration. Les dossiers sont à déposer au **bureau du secrétariat d'intendance** (pas dans la boîte aux lettres, ni par retour de mail).
- **En version dématérialisée** (demande en ligne). Il est conseillé de conserver l'accusé de réception

Périodes de demande de bourse :

- Du 30 mai au 06 juillet 2022.
- Du 01 septembre au 20 octobre 2022.

La date limite de dépôts de bourse est donc le jeudi 20 octobre 2022 (version papier et demande en ligne). Si ce délai n'est pas respecté, vous recevrez une notification **hors-délai** et votre dossier sera rejeté.

*NB : pour les élèves déjà boursiers, le dossier est reconduit automatiquement pour toute la scolarité de l'élève, aucune démarche n'est donc nécessaire. Si vos revenus ont baissé, vous pouvez remplir le document de **vérification de ressources disponible en septembre.***

Merci de votre compréhension.

Le secrétariat d'intendance